

Me Pierre Pelletier
Avocat

2843, rue des Berges
Lévis (Québec) G6V 8Y5

Téléphone : 418 903-6886
Cellulaire : 418 928-1971
Télécopieur : 418 650-7075
Courriel : pelletierpierre@videotron.ca

Lévis, le 29 août 2012

Me Véronique Dubois, Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal QC H4Z 1A2

**OBJET : Réplique aux commentaires du Distributeur sur les demandes d'intervention
Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire
2013-2014
R-3814-2012**

Chère Consoeur,

Je réfère à la lettre du 28 août 2012 de Me Fraser qui contient les commentaires du Distributeur à l'égard des demandes d'intervention. Deux commentaires formulés à la page 3 de cette lettre concernent mes clients.

Quant au premier point, l'AQCIE et le CIFQ ont évidemment pris acte des paragraphes 641 à 643 de la décision D-2012-024. Toutefois, à l'occasion de la décision sur les frais qui a suivi, D-2012-058, les régisseurs qui ont rendu la première décision ont déploré « l'absence de proposition pour améliorer l'impact de la stratégie tarifaire qui affecte particulièrement cette clientèle » (celle du tarif M). C'est en suivi de cette décision que les intervenants comptent faire examiner la question par un expert qui sera appelé à adresser à la Régie des recommandations visant à améliorer l'impact de la stratégie tarifaire privilégiée par le Distributeur.

Quant au deuxième point, l'AQCIE et le CIFQ veulent connaître davantage le point de vue du Distributeur sur l'application de l'entente actuelle, notamment sur son applicabilité aux parcs issus des appels d'offres 2005-03 et 2009-02, question pour l'instant non décidée par la Régie, sur les coûts prévus au présent dossier pour l'intégration éolienne et sur les coûts envisagés relativement à la prochaine entente.

Je vous prie d'agréer, chère Consoeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

(s) *Pierre Pelletier*

Pierre Pelletier

PP/sb

c.c. Me Éric Fraser